

Location Gérance : Clause anti-sociale Grâce à certains, la LG accélère...

Le 13 Avril ! C'est à cette date que sera annoncée une nouvelle liste de magasins passant en location gérance.

A quoi doit-on s'attendre ?

Selon les annonces d'Alexandre Bompard lors de la présentation de son nouveau plan stratégique « Carrefour 2030 », **15 Hypermarchés seraient annoncés dont certainement des ex-Cora et Casino. Pour les supermarchés c'est plus flou, nous étions aux environs de 25 par an sur les derniers passages.**

Pour rappel, ce sont à ce jour 27300 salariés qui ont été sortis des effectifs Carrefour avec une perte moyenne de 2534€ par an et par individu.

Pourquoi cette annonce maintenant ?

Le procès entamé par la **CFDT contre Carrefour a fait reculer par 2 fois les annonces de magasins passant en LG.**

La direction, histoire de tenter de montrer une fibre sociale sur le sujet a entamé une renégociation de la clause sociale location gérance (celle-ci garantissant un socle minimal de droits lors du passage). **Pour la CFDT la revendication était claire « Maintien des droits sociaux total ».**

FO et le Snec CFE-CGC signant dès le 7 Avril cet accord, cela permet à la direction de lancer une nouvelle liste dans la foulée...

En quoi les salariés vont y perdre (Et encore plus qu'avant) ?

La direction a mis dans cette « nouvelle clause sociale » un élément qui incontestablement va accélérer les possibilités de passage en Location-Gérance. **Il nous paraissait donc impensable qu'un syndicat disant représenter les salariés puisse le signer, certains l'ont fait...** Carrefour a donc mis dans le texte validé par FO et le Snec CFE-CGC, **l'impossibilité de mener une expertise au niveau des CSE locaux, la réservant donc aux CSE Centraux.**

Cela signifie très clairement que l'on **prive les sections syndicales des magasins de leurs droits de vérifier les comptes de leur établissement, d'évaluer les risque psycho-sociaux liés aux passages en location gérance et donc de se donner les délais nécessaires pour évaluer tous les impacts négatifs !**

Cette disposition est à notre sens illégale et nous l'avons fait savoir par courrier à la direction, celle-ci persiste aidée par 2 signataires.

Pour rappel

Le 1^{er} Syndicat de France, la CFDT, suivie par un autre syndicat avait **demandé une expertise en CSE central de Décembre 2024 par rapport à la LG.**

FO et le Snec CFE-CGC l'avaient refusée faisant le jeu de la direction, on voit bien donc l'intérêt de cette signature pour celles et ceux qui ne souhaitent pas froisser l'entreprise...

